

tirées de l'Écriture-sainte. Mr. de H. n'en a choisi qu'un petit nombre. Ces preuves ne persuaderont pas les philosophes ; mais les Chrétiens ne peuvent les récuser. Elles sont contenues en si grand nombre dans l'ancien Testament & le nouveau, elles sont si claires, si précises, si circonstanciées, qu'on ne peut les expliquer dans un sens différent sans manquer de respect à ce précieux dépôt de la doctrine des Prophetes, des Apôtres & de Jesus-Christ lui-même. Mr. de H. copie un passage du célèbre Méfenguy où l'impossibilité d'allier la foi des Écritures avec l'opinion qui nie l'existence de la magie, est prononcée avec force.

Le chapitre suivant rassemble les témoignages des Peres, des Conciles, les déclarations & usages de l'Église. En citant St. Augustin Mr. de H. observe que ce Pere ne débite pas ici une doctrine spéculative, mais des faits dont il a été témoin oculaire & auriculaire. “ *Haud minùs certa historia* „ *Albicerii, civis Carthaginensis, est, quam* „ *ex B. Aug. Imo. libro contra Academicos, cap. VI. tradam. Disputatio de sapientia definitione cum Augustinum, Alypium, Licentium, atque Trygetium, totos occuparet ; dixissetque Augustinus : Sapientiam esse rerum humanarum divinarumque scientiam ;* “ Hic Licentius, *pergit Augustinus,* „ *quem post istam definitionem diu putabam quæsiturum esse, quod diceret, sub-* „ *jecit statim : Cur ergo, quæso, sapientem* „ *non vocamus flagitiosissimum illum homi-*
nem,